

3. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE BATIMENTS

3.1. L'Oursière

La salle de l'Oursière sert à la fois aux les enfants de l'école comme salle de gymnastique et salle d'activité. Elle est également louée aux gens du village pour des festivités.

Accès extérieurs

L'accessibilité extérieure du bâtiment de l'Oursière s'effectue par le parking situé au même niveau que la salle. Le chemin d'accès à la salle est de plain pied sans pente, avec un portail suffisamment large et conforme aux normes de l'accessibilité.

Le parking n'a pas d'emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite.

Plan d'action

- Mise en place d'une place de parking conforme PMR au plus près du bâtiment.



Accès bâtiment

La porte d'accès du bâtiment a une largeur conforme : 0,90 m. La présence d'un ressaut d'environ 2,5 cm au niveau du pas de porte rend l'accès non conforme. De plus, l'ouverture de porte est difficile avec la présence et/ou réglage du groom qui rend la porte lourde.

La présence d'un tapis derrière la porte n'est pas compatible avec les normes accessibilité. Les zones de retournement devant et derrière la porte sont conformes.

Les porte-manteaux sont conformes aux normes, hauteur et espace devant.

Plan d'action

- Arrondir et/ou chanfreiner le ressaut de la porte.
- Etudier la mise en place d'un tapis plus dur.
- Régler la dureté du groom de la porte.



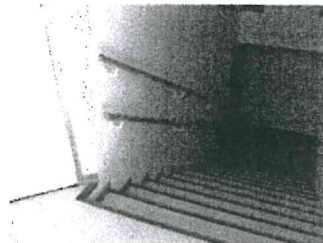
Accès de la salle par école maternelle

L'accès à la salle s'effectue par un escalier. Il faut étudier la conformité de l'accès extérieur pour pallier l'absence d'ascenseur. L'escalier est conforme : taille et hauteur des marches, nez de marche antidérapant et contrasté par rapport à la marche... Il manque l'appel à vigilance en haut des marches pour les malvoyants.



Plan d'action

- Mise en place appel à vigilance à 0,50 m du haut des marches.
- Etudier le niveau de conformité du circuit extérieur : pente de la rampe d'accès, présence de palier de repos, largeur de la rampe,....



Accès salle de l'Oursière

La porte d'accès de la salle a une largeur conforme : 0,90 m. L'ouverture de porte avec le système anti pince-doigt n'est que de 0,87 m mais reste praticable. Les espaces situés devant et derrière la porte sont suffisants pour permettre l'ouverture de la porte avec un fauteuil roulant.



Les circulations dans la salle sont conformes.

Plan d'action

- Les utilisateurs de la salle doivent être attentifs à l'agencement de la salle : les tapis de sol et autres dispositifs doivent être installés de façon à ne pas gêner l'accès aux sanitaires.

Sanitaires salle de l'Oursière

La largeur de la porte d'accès principal des toilettes est conforme : porte de 0,90 m avec une ouverture de 0,87 m praticable. La porte d'accès du sanitaire aménagé mesure 0,80 m avec une ouverture de 0,78 m, non praticable. Par contre la porte s'ouvre vers l'extérieur des toilettes avec une largeur d'espace devant insuffisant : 1,47 m au lieu de 2,20 m.

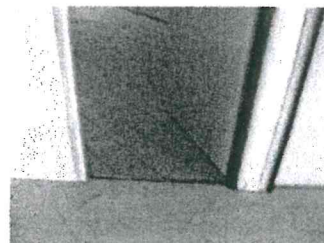
Dans le sanitaire aménagé, la zone de retournement, la barre d'appui sont conformes. Il est nécessaire de déplacer le dévidoir papier et la commande pour la chasse d'eau.

Dans l'espace commun du sanitaire, le lavabo est conforme, dessous d'évier évidé et le lavabo a une hauteur inférieure à 0,85 m.

La mise en place de poignées allongées ou de barre de tirage sur les portes permettrait une meilleure préhension.

Plan action

- Etudier l'ouverture de la porte du sanitaire aménagé : ouverture automatique et/ou latérale.
- Déplacer le dévidoir papier toilette et la commande de chasse d'eau dans le cabinet aménagé.
- Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte du sanitaire aménagé, poignée allongée et/ou barre de tirage.



3.2. Ecole maternelle

L'école maternelle accueille des enfants, des enseignants et des familles.

Accès extérieurs

L'accessibilité extérieure du bâtiment de l'école maternelle peut se faire par le parking situé au niveau de la salle de l'Oursière ou par la place de la mairie. Par la place de la mairie, l'accès s'effectue par un portail adjacent au bâtiment de la mairie. Le chemin d'accès à l'école est de plain pied avec une faible pente, avec un portail suffisamment large et conforme aux normes de l'accessibilité.



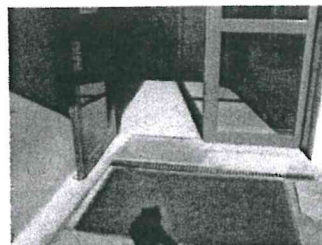
Le parking de la mairie n'a pas d'emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite.

Plan d'action

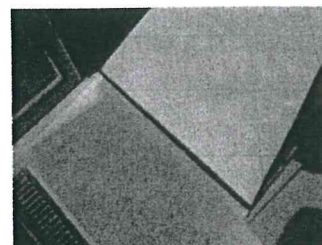
- Mise en place d'une place de parking conforme PMR au plus près du bâtiment et sur le même niveau.

Accès bâtiment

La porte d'accès du bâtiment a une largeur conforme : 0,90 m. La présence d'un ressaut d'environ 2 cm au niveau du pas de porte est conforme mais gêne le passage du pas de porte.



La présence d'un tapis devant la porte n'est pas compatible avec les normes accessibilité. De plus, le contour du tapis doit être ragréé. Les zones de retournement devant et derrière la porte sont conformes.



Les porte-manteaux sont conformes aux normes, hauteur et espace devant.

Plan d'action

- Arrondir et/ou chanfreiner le ressaut de la porte.
- Etudier la mise en place d'un tapis plus dur.
- Ragréer la zone de contour du tapis.



Accès des salles de classe

L'accès aux salles de classe s'effectue de plain pied. Les portes des salles de classe ont une largeur conforme : 0,92 m. L'ouverture des portes avec le système anti pince-doigt est de 0,86 m et reste praticable.

Dans chaque classe, une mezzanine est installée, il est essentiel de connaître l'usage de ces mezzanines : coin lecture, repos, jeux,... et d'étudier la possibilité d'implanter ces espaces au rez-de-chaussée lorsqu'on accueille un enfant ou enseignant à mobilité réduite.

L'escalier est non conforme : absence d'un nez de marche antidérapant et contrasté par rapport à la marche, d'un appel à vigilance en haut des marches.

Les escaliers donnent accès à des bureaux, il est important de prendre en compte cette activité au cas où l'école accueille un enseignant à mobilité réduite.

Plan d'action

- Mise en place d'appel à vigilance à 0,50 m du haut des marches de tous les escaliers des salles de classe.
- Mise en place de nez de marche antidérapants sur les marches de tous les escaliers des salles de classe.
- Mise en place d'ascenseur et/ou mise en place d'un bureau et des espaces de la mezzanine au niveau du rez-de-chaussée.



Sanitaires école maternelle

La largeur de la porte d'accès principal des toilettes est conforme : porte de 0,90 m avec une ouverture de 0,86 m praticable. La porte d'accès du sanitaire aménagé mesure 0,82 m avec une ouverture de 0,76 m non praticable car gênée par la présence d'un radiateur derrière la porte.



Dans le sanitaire aménagé, la zone de retournement est conforme. Il est nécessaire d'ajouter la barre d'appui et de déplacer le dévidoir papier.



Le cabinet aménagé comprend un lavabo conforme, le dessous d'évier est évidé et le lavabo a une hauteur inférieure à 0,85 m.

La mise en place d'une poignée allongée ou de barre de tirage sur la porte permettrait une meilleure préhension.



Plan action

- Déplacer le radiateur pour agrandir l'espace d'ouverture de la porte.
- Ajouter une barre d'appui dans cabinet aménagé.
- Déplacer dévidoir papier dans le sanitaire aménagé.
- Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte du sanitaire aménagé.